Département de la Lozère

République Française
COMMUNE DE LANUEJOLS

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 22 mars 2018**
	L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 9	**Sont présents:** Christian BRUGERON, Gilbert BRUEL, Frédéric DUVERT, Laurent CADEAC, Jean-Michel CHOLEWKA, Marlène LEDENT, Rachel
Votants: 9	BUISSON, Camille GERBAL, Jean-Louis CAUSSE
	Représentés:
	Excuses:
	Absents: Magali DIDES, Stéphanie GAULT
	Secrétaire de séance: Frédéric DUVERT

Objet: Vote du compte de gestion 2017 - Budget principal - DE 013 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRUGERON Christian - Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Vote du compte administratif 2017 - Budget principal - DE 014 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gilbert BRUEL - 1er Adjoint
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par BRUGERON Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		495 877.53		31 698.62		527 576.15
Opérations exercice	126 436.93	129 000.37	226 370.04	294 750.04	352 806.97	423 750.41
Total	126 436.93	624 877.90	226 370.04	326 448.66	352 806.97	951 326.56
Résultat declôture		498 440.97		100 078.62		598 519.59
Restes à réaliser	761 390.47	273 104.00			761 390.47	273 104.00
Total cumulé	761 390.47	771 544.97		100 078.62	761 390.47	871 623.59
Résultat définitif		10 154.50		100 078.62		110 233.12

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - Budget principal - DE_015_2018

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 100 078.62

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	31 698.62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**68 380.00**
Résultat cumulé au 31/12/2017	**100 078.62**
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	**100 078.62**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	80 000.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	20 078.62
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Vote du compte de gestion 2017 - Budget eau / assainissement - DE 016 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRUGERON Christian - Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Vote du compte administratif 2017 - Budget eau / assainissement - DE 017 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gilbert BRUEL - 1er Adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par BRUGERON Christian - Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		94 837.66		46 050.08		140 887.74
Opérations exercice	67 405.67	104 180.16	72 664.95	63 656.64	140 070.62	167 836.80
Total	67 405.67	199 017.82	72 664.95	109 706.72	140 070.62	308 724.54
Résultat de clôture		131 612.15		37 041.77		168 653.92
Restes à réaliser	233 309.86	111 218.00			233 309.86	111 218.00
Total cumulé	233 309.86	242 830.15		37 041.77	233 309.86	279 871.92
Résultat définitif		9 520.29		37 041.77		46 562.06

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - Budget eau / assainissement - DE 018 2018

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 37 041.77

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	46 050.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	**-9 008.31**
Résultat cumulé au 31/12/2017	**37 041.77**
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	**37 041.77**
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	30 000.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	7 041.77
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Vote compte de gestion 2017 - Z.A de Terres Bleues - DE 019 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRUGERON Christian - Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Sollicitation d'une subvention au titre des amendes de police - DE_020_2018

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurisation de la route de Brajon il a été validé :

- la pose de glissières de sécurité aux abords de la route dans des virages dangereux.

Le coût des achats et travaux est chiffré à 9 300.00 € HT.

Un financement pourrait être obtenu au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

. décide la mise en œuvre des travaux précités ;
. sollicite une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: Programme de voirie SDEE 2018 - DE_021_2018

Monsieur le Maire indique que le contrat territorial signé avec le Département prévoit en matière de voirie (programme SDEE) pour l'année 2018 ont été retenus pour la commune de Lanuéjols, les chantiers ci-dessous dans les conditions financières suivantes :

VC. Vareilles	65 920.00 €
TOTAL TRAVAUX HT	**65 920.00 €**
TVA 20 %	13 184.00 €
Honoraires Lozère Ingéniérie 5 %	3 296.00 €
Honoraires SDEE 1 % TTC	791.04 €
TOTAL TTC	**83 191.04 €**

Plan de financement : Subvention Conseil Départemental 26 368.00 € (40 % travaux HT)
Participation Commune 56 623.04 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide le programme de travaux 2018 dans les conditions financières présentées :
- mandate le Maire pour la réalisation de ce programme de travaux et lui donne pouvoir de signature.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0